



Présence d'un chien et courrier non rc pour augmentation de loyer

Par **delphine**, le **14/12/2007** à **15:11**

Bonjour,

Je voulais savoir si un locataire avait le droit d'apporter un chien dès son emménagement dans la maison qu'il loue sans en avoir averti le propriétaire.

A ce jour, il en a même un deuxième sans que le propriétaire ne soit toujours pas averti de la présence canine dans son bien.

Par ailleurs, dans le contrat de bail il n'est nullement noté à un endroit une clause reprenant l'acceptation ou l'interdiction des animaux dans le bien loué.

Pour ces deux raisons différentes y a-t-il une solution pour le propriétaire car des dégâts commencent à devenir conséquent pour ce logement loué?

Le locataire fait également une objection à l'augmentation du loyer selon l'indicie et par courrier simple et non par recommandé, est-ce acceptable?

A savoir, c'est un appartement ne comprenant ni cour ni jardin.

Merci